

ils soient parfaitement satisfaits. Avec nos 18000 bureaux de poste, nos 100.000 guichets et nos 70000 préposés, ne disposons-nous pas, après tout, du premier réseau commercial de France ? »
(«Postes et Télécommunications» publié par le ministère sur la bataille commerciale)

La poire est mûre pour qu'on la cueille !
On peut alors expliquer sans sourciller aux actionnaires que les augmentations des tarifs postaux vont fournir des revenus «substantiels»!

«...tout relèvement des tarifs... apportera des suppléments de recettes... Ces suppléments, qui ont toute chance d'être substantiels, permettront à l'avenir des majorations de dividendes grâce auxquelles nos actionnaires se protégeront de l'érosion monétaire...»
(Extrait de la Lettre de CODETEL à ses actionnaires)

En deux ans, la valeur des actions CODETEL a progressé de plus de ... 50 % ! contre l'érosion monétaire... Au moment où l'on parle de blocage des salaires, le président de la CODETEL peut promettre des augmentations de revenus sur le dos des consommateurs. Un nouvel emprunt est en même temps ouvert aux seuls actionnaires précédents : on comprend qu'ils tiennent à garder tout le gâteau. Belle vache à lait le téléphone !

Et puisque désormais, il s'agit de vendre, on utilisera toutes les ficelles de la publicité pour faire du fric sur le dos des usagers: les idées commerciales de la CNE sont là pour le prouver ! Et paraît-il que ce n'est qu'un début....



CCF
c'est si simple

Les Postiers: une longue tradition de lutte

Les projets sont en place et commencent à être mis à exécution. Mais cela ne suffit pas pour faire avaler toutes les pilules ! En effet, les travailleurs des PTT ne sont pas nés de la dernière pluie et l'on ne pourra pas rayer d'un trait ce qui a été acquis par des années de lutte. D'autre part, la bourgeoisie a beau mécaniser, elle a encore besoin des travailleurs. Aussi ministres et patrons redoublent-ils de précautions oratoires quand ils préparent de mauvais coups.

«...Je veux tout de suite apaiser certaines inquiétudes... Je sais que l'on dénonce également le danger de privatisation. Comme je l'ai fait devant le parlement, je dis ici avec fermeté qu'il n'est pas question de transférer à des entreprises du secteur privé tout ou partie des responsabilités de l'administration. J'ajouterai qu'il n'est pas concevable que l'Etat décide brusquement de priver les 350000 agents des PTT des garanties qui s'attachent au statut de la Fonction Publique.»

C'est ce qu'osait déclarer Germain en mai 73 ! Nos ministres savent bien que toute maladresse de leur part risquerait de compromettre leurs projets pour longtemps. Les travailleurs des PTT ont une trop longue tradition de lutte pour se laisser faire!

I-La lutte pour la conquête des libertés syndicales.

Lorsque la loi du 19 octobre 1946 reconnaît aux postiers comme à l'ensemble de la fonction publique, le droit de constituer des organisations syndicales, c'est non seulement pour des raisons politiques tenant au rapport de force entre la classe ouvrière et la bourgeoisie après la guerre, mais aussi à la suite d'une longue lutte menée par les postiers pendant plus d'un demi-siècle.